

## Lettre ouverte

Écrit par Laurent Guibert  
Samedi, 29 Février 2020 21:25

---



Madame, Monsieur,

La production et la diffusion récente d'un tract par un candidat à la fonction de Maire de Saint-Laurent-du-Var me conduit à vous informer autrement et librement. Plus que de politique, [concernant ma présente démarche vers vous, il s'agit d'honneur, les termes "mensonges" et "vérités" étant inscrits sur ce document.](#)

1-Sur les finances de la commune, la dette de Saint-Laurent-du-Var représente environ 38M€, cela signifie que Saint-Laurent-du-Var fait partie des 50 villes françaises (de sa strate) les plus endettées. L'encours de la dette de la Métropole Nice Côte d'Azur, dont votre maire sortant est le Vice-Président, s'élève à environ 1,4 milliard d'euros. Ces dernières années ces deux dettes cumulées ont évolué très défavorablement, les impôts locaux aussi.

2-A propos de l'affaire de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, lorsque j'ai révélé l'abus de taxe dont vous avez été les victimes, voici les écarts constatés sur les comptes administratifs de la Métropole Nice Côte d'Azur :

## Lettre ouverte

Écrit par Laurent Guibert  
Samedi, 29 Février 2020 21:25

---

2014 : 60.762.117€.

2015 : 67.119.869€.

2016 : 69.641.085€

2017 : 67.466.334€

soit, en seulement quatre ans (je n'ai pas étudié les années antérieures) une somme totale en trop perçu de : 264.989.405€. Pour les années 2018 et 2019, le changement de présentation comptable, qui fait suite à mon constat et à mes informations, se traduit par une multiplication par 2,5 du coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères pour un service au public équivalent. Je vous laisse juger par vous-même de l'incohérence de la situation. Il est aussi écrit sur ce tract que le Directeur Départemental des Finances Publiques affirme que rien n'est à rembourser. Il convient de vous préciser que ce fonctionnaire est chargé de l'audit et de la validation des comptes administratifs de collectivités territoriales, il est d'ailleurs payé pour cela. Nul ne pouvant être juge et partie, ce sera vraisemblablement au Tribunal Administratif de se prononcer sur l'opportunité du remboursement aux contribuables. Et, prétexter la forclusion pour ne pas rembourser un trop perçu de taxe de l'ordre de 264M€, c'est, selon moi, inacceptable sur le plan moral, a fortiori quand on connaît les difficultés financières que rencontrent quasi quotidiennement les familles pauvres et les classes moyennes.

3-Le candidat aborde le sujet de la sortie potentielle d'une ville d'une métropole, s'appuyant sur l'article 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. Je confirme l'existence de ce texte qui n'a pas empêché la commune de Coaraze de quitter la Métropole Nice Côte d'Azur en date du 01er janvier 2014. Ecrire "on ne peut pas sortir d'une métropole" ne correspond donc pas à la réalité des faits.

4-Au regard de la méthode utilisée, qui se résume en un habile habillage rhétorique du document électoral distribué, je ne suis pas surpris que des affaires en cours puissent concerner ce candidat qui est placé sous le statut de témoin assisté, qui fait l'objet d'une mise en examen, qui est concerné par la plainte d'un commerçant de Saint-Laurent-du-Var pour des faits graves, et, qui est signalé au Procureur de la République par une personne indéniablement vulnérable pour des faits qui s'apparentent manifestement à un scandaleux abus de faiblesse.

## Lettre ouverte

Écrit par Laurent Guibert  
Samedi, 29 Février 2020 21:25

---

En conclusion, ayant été qualifié de lanceur d'alerte par plusieurs médias, et acceptant ce titre, je vous invite, chers Laurentins, à bien vouloir, en conscience, prendre les dispositions que vous estimez les mieux appropriées afin de défendre l'intérêt de votre commune. Les petites menaces que j'ai reçues récemment ne me feront pas taire, au contraire, je risque de parler davantage encore. Comme l'huile, la vérité vient toujours au-dessus.

Laurent GUIBERT, Lanceur d'alerte.